

**Mairie d'HEUDICOURT**

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU – PROCÈS VERBAL  
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation .....	18 juin 2021
Date d’Affichage.....	2 juillet 2021
Nombre de Conseillers	
En exercice .....	15
Présents .....	13
Pouvoirs.....	2
Votes exprimés.....	15

L’an deux mil vingt et un, **VENDREDI 25 JUIN**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes (*mesures sanitaires COVID-19*), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

**Étaient Présents :** M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoint, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Antoinette ESTEVE, M. Florian HOUSSIAUX, M. Valentin CLOUET, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Bernard BUISSET, Mme Ingrid FALEMPIN, Mme Anne HARRIVET & M. Richard ASCIAK.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** M. Frédéric BONNAIRE donnant pouvoir à M. Valentin CLOUET.  
M. Georges TERNISIEN donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE.

Mme Angélique VAUQUELIN a été élue secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

*Approbation, à l’unanimité, du Compte Rendu-Procès Verbal de la réunion du 9 avril 2021.*

**I - SALLE des FÊTES – REMBOURSEMENTS - (Délibération n° 333 - 2021 - 21)**

Vu le versement de 75 € par Mme BROU, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 20/03/2020 ;  
Vu le versement de 75 € par M. et Mme LEGROS, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 21/11/2020 ;  
Vu le versement de 75 € par M. et Mme ALMEIDA, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 05/12/2020 ;  
Vu le versement de 75 € par M. et Mme DELAGRAINGE, correspondant à la réservation de la salle des fêtes pour le 01/05/2021 ;  
Considérant l’annulation de chacune de ces réservations, au regard des mesures sanitaires liées à la COVID-19 ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l’unanimité, de rembourser aux intéressés, par virement bancaire, les sommes ci-dessus.

*Arrivée de Madame Antoinette ESTEVE à 19h10.*

**II - IMMEUBLE 1 rue des GILLES : DÉSAFFECTATION et DÉCLASSEMENT**

*(Délibération n° 333 - 2021 - 22)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Permis de Construire n° 027 333 19 A 0002, relatif à la réhabilitation de l’ancien presbytère situé au 2 Grand’Rue, afin d’installer les locaux de l’Agence Postale Communale notamment ;  
Vu le transfert de l’Agence Postale Communale au 2 Grand’Rue depuis le 17 novembre 2020 ;  
Considérant que le bâtiment communal situé 1 rue des Gilles a cessé d’être affecté à un service public et à l’usage direct du public depuis le 17 novembre 2020 ;

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du bien sis 1 rue des Gilles depuis le 17 novembre 2020,
- Décide le déclassement du bien sis 1 rue des Gilles.

### **III - IMMEUBLE 1 rue des GILLES : AUTORISATION à CONTRACTER avec UNE ou PLUSIEURS AGENCES IMMOBILIÈRES** - (Délibération n° 333 - 2021 - 23)

Vu la délibération constatant la désaffectation et décidant le déclassement du bien sis 1 rue des Gilles ;  
Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que le dit-immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation ; que, par ailleurs, la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la réfection de la toiture du local technique et des locaux de l'école ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe de cession du bien sis 1 rue des Gilles, dont l'aliénation et les modalités seront arrêtées dans une délibération ultérieure,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter avec une ou plusieurs des agences immobilières qu'il aura préalablement approchées, afin d'obtenir une estimation du bien.

### **IV - MODIFICATION de la DURÉE HEBDOMADAIRE de SERVICE d'un AGENT** (Délibération n° 333 - 2021 - 24)

Monsieur le Maire rappelle que Madame Marie MARRECAU a été recrutée pour la classe des GS/CP afin d'assurer un soutien pour une enseignante qui avait de gros problèmes de santé. Au départ de cette enseignante, le contrat de l'agent a été renouvelé suivant les souhaits de l'école.

Monsieur le Maire ajoute que la réglementation n'impose pas la présence d'une ATSEM en Grande Section de maternelle. L'effectif de l'année en cours est de 10 ; à la rentrée prochaine, il sera de 6 (dont un enfant bénéficiant d'une AESH à temps complet).

Vu les compétences et l'implication de l'agent ;

Vu la proposition faite à Madame MARRECAU de conserver ce poste à hauteur de 2 demi-journées par semaine ainsi que le ménage 4 soirs par semaine,

Vu la proposition faite à Madame MARRECAU d'occuper le poste à la salle des fêtes ;

Considérant l'accord de Madame Marie MARRECAU, en date du 11 juin 2021, sur la partie école (ATSEM et entretien)

Considérant que Madame Marie MARRECAU n'est pas intéressée par le poste à la Salle des Fêtes ;

Considérant la réunion du Comité Technique du CdG27 prévue le 31 août 2021 et sous réserve d'un avis favorable ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de diminuer de la durée hebdomadaire de service de Madame Marie MARRECAU, adjoint technique, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2021**, qui sera portée à **10,10/35<sup>ème</sup>**.

### **V - SCOLARISATION EXTÉRIEURE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération défavorable du Conseil Municipal n° 333-2021-8 prise le 12 03 2021 relative à la demande de dérogation scolaire à l'école maternelle d'Etrépany d'un enfant domicilié à Heudicourt.

La famille ayant formulé un recours, la Sous-Préfecture, dans un courrier en date du 07/05/2021, précise que l'accord de la commune n'est pas nécessaire, le cas de l'enfant entrant dans un cadre dérogatoire, et que la commune de résidence est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait être appelée à régler la somme de 992 € au titre de l'année scolaire 2021-2022 pour cet enfant, plus la somme de 606 € pour l'aîné scolarisé en classe primaire.

Coût d'un enfant scolarisé à Heudicourt

Monsieur le Maire informe avoir établi la liste approximative des frais de fonctionnement de l'école d'Heudicourt.

Coût d'un enfant en classe maternelle : 1 165 € - Coût d'un enfant en primaire : 480 €.

**VI - TARIF CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - (Délibération n° 333 - 2021 - 25)**

Monsieur le Maire informe s'être entretenu avec Monsieur Didier ROPE, chargé de la relation client à La Normande, afin de savoir si la société comptait appliquer une augmentation sur le tarif du repas à partir de la prochaine rentrée scolaire. Ce dernier a indiqué ne pas être en mesure de donner précisément un pourcentage mais a précisé qu'une augmentation de l'ordre de 1 à 1,5 % serait effective.

Après discussions, il est passé au vote : **Augmentation 1 % ou 1,5 %**

**Contre : 3**

I. Falempin  
A. Harrievet  
A. Vauquelin

**Abstention : 2**

V. Clouet  
F. Bonnaire

**Pour : 10**

**1 % : 7**  
J-J. Bouche  
B. Buisset  
A. Esteve  
F. Houssiaux  
M-P. Karkoszka  
M-C. Lebel  
G. Ternisien

**1,5 % : 3**

R. Ascjak  
D. Daverton  
P. Lefebvre

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'augmenter de 1 % le prix du repas de cantine communale pour l'année scolaire 2021-2022. Le tarif en 2020-2021 étant de 3,96 €, il passera à 4 € (*tarif unique*) pour l'année scolaire 2021-2022.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif au contrat avec La Normande.

**VII - CHIENS et CHATS ERRANTS : CONVENTION de PARTENARIAT avec l'ASSOCIATION « Les ANIMAUX du 27 » - (Délibération n° 333 - 2021 - 26)**

Monsieur le Maire présente une Convention de Partenariat établie par l'Association « Les animaux du 27 » relative à la gestion durable de la population féline et la mise en œuvre de la prise en charge des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal.

Les lieux d'intervention sont définis en concertation avec la collectivité, l'association et le vétérinaire désigné par la collectivité.

Une contribution financière d'intervention sera demandée à la municipalité à raison d'une cotisation annuelle de 250 €.

Consécutivement aux négociations mises en œuvre avec le vétérinaire référent, chaque intervention sera facturée sur une base tarifaire indicative ci-dessous (prix TTC) :

**Chiens**

- Ovariectomie chienne (selon poids) ..... 62 €
- Castration chien ..... 88,50 €
- Identification (pose transpondeur) ..... 33,60 €.

**Chats**

- Ovariectomie chatte ..... 62 €
- Castration chat ..... 31 €
- Identification (pose transpondeur) ..... 33,60 €
- Marquage oreille ..... 0 €

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature

Après délibérations, le Conseil Municipal (**Contre : 0 – Abstentions : 3** : MM. F. Houssiaux, V. Clouet et F. Bonnaire – **Pour : 12**) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

## VIII - CRÉATION de POSTE - (Délibération n° 333 - 2021 - 27)

Vu la nécessité de recourir à un agent communal afin d'assurer les missions relatives à la location de la salle des fêtes (visites, états des lieux entrées-sorties, entretien, etc...) ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de créer un poste selon les modalités suivantes :

- Grade ..... **Adjoint Technique**
- Durée hebdomadaire ..... **6/35<sup>ème</sup>**
- A partir du..... **1<sup>er</sup> septembre 2021.**

## IX - PARCOURS CULTUREL avec ARTERritoIRES - (Délibération n° 333 - 2021 - 28)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Président de la CCVN a validé la présentation du projet d'exposition communautaire « Arterritoires ».

Arterritoires est une SAS qui porte un projet culturel citoyen visant à proposer des expositions clés en main d'artistes reconnus ou émergents de peinture / photographie / gravure, à coût modéré.

L'originalité du projet porte sur la présentation des expositions en plein-air sur des panneaux, sous forme de campagnes d'affichage pour tous les publics. Ce parcours culturel, porté par la CCVN qui sollicitera une aide globale unique au Département pour sa mise en œuvre, sera proposé aux habitants et aux touristes du territoire du 15 juillet au 15 août 2021.

Chaque exposition a été préalablement sélectionnée par un comité rigoureux et éclectique d'Arterritoires. Le nombre d'affiches par exposition est de 8 : 7 œuvres + 1 affiche de présentation de l'exposition et de l'artiste.

Monsieur le Maire informe avoir retenu une exposition pour Heudicourt (format 63 x 93 cm). La participation financière sera de l'ordre de 200 €, les droits d'auteurs étant compris pour l'acquéreur (l'acheteur est propriétaire de son exposition).

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

## X - TRAVAUX

### SIEGE

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la prochaine réunion de pré-programmation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, les estimations suivantes ont été reçues :

- ✓ Rue des Boissières (tranche 2).....35 418 €
- ✓ Rue Saint Sulpice (tranche 2).....52 054 €
- ✓ Rue Saint Sulpice (tranche 1).....40 667 €.

Il est décidé de ne rien inscrire pour 2022 et de prendre rang pour 2023 en ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue Saint Sulpice afin de réaliser, par la suite, la réfection de la chaussée sur cette portion, sous l'égide de la Communauté de Communes (CCVN).

Il est entendu que, d'une part la commune se réserve le droit de revenir sur cette inscription, et, d'autre part, le SIEGE ne retiendra peut-être pas ces travaux dans la mesure où ils ne relèvent ni de renforcements prioritaires ni de renforcements préventifs. Ces opérations d'effacement de réseaux ne présentent aucune contrainte.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente le PV de la réunion du Comité Syndical du SIEGE du 29/05/2021, donne la parole à Monsieur Richard ASCIAK, délégué du SIEGE, et le remercie de son intervention.

### Communauté de Communes du Vexin Normand

Les travaux relatifs à la réfection de la rue des Gilles et de la rue du Manoir ne sont pas retenus sur 2021. Le problème de retenue d'eau dans le virage au hameau La Folie n'est toujours pas solutionné.

Les sondages concernant l'affaissement sur l'accotement rue du Disque seront réalisées le 30 juin par l'entreprise COLAS dirigée par le cabinet d'expertise Alise Environnement. La surveillance sera assurée par un chargé d'études des cavités souterraines de la DDTM, en présence du Maire d'Heudicourt et des techniciens de la Communauté de Communes du Vexin-Normand. Le propriétaire de la parcelle concernée a été convoqué par lettre recommandée avec AR.

Le chemin de randonnée est à nettoyer : à la charge de la CCVN.

## **XI - SUITE sur les POINTS ABORDÉS lors de la SÉANCE du 9 AVRIL et SÉANCES ANTÉRIEURES**

- ♦ Monsieur Hubert LEBEL s'est porté volontaire pour accompagner Monsieur Didier LATISTE dans ses missions auprès de nos amies les abeilles.
- ♦ La commune reste en attente de réponse concernant les sollicitations faites à l'assurance quant à la prise en charge dans le sinistre du 15 05 2019 (dégât des eaux sur route départementale).
- ♦ La commune n'a pas reçu de réponse au mail envoyé à la CCVN le 17 09 2020 quant à la demande d'arrêt scolaire au hameau La Folie pour le transport des élèves de maternelle et primaire. C'est à la Région, qui a la compétence en matière de transports scolaires, de statuer.

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ L'opération « Partir en livre », portée sur le territoire de la CCVN par le réseau des bibliothèques, interviendra sur la commune Jeudi 8 juillet de 15h à 18h et se déroulera sous le préau de la salle des fêtes. Un goûter sera offert par la commune.
- ♦ Le festival « Pierres en Lumières » (cf. CR-PV du 12 03 2021) prévu initialement le 15 mai, a été reporté au Samedi 25 septembre 2021 à 20h. A cette occasion, Madame Brigitte RZÉPA et son orchestre donneront un concert devant le bâtiment de la Mairie, à 20h en première partie, et dans l'Eglise, à 21h en seconde partie.
- ♦ Le nouveau calendrier de collecte des déchets sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. A compter de cette date, les ordures ménagères (bac gris) seront collectées le Mercredi matin chaque semaine, tandis que les emballages et papiers (bac jaune) seront collectés le Jeudi après-midi une semaine sur deux. La collecte sera décalée en cas de jours fériés.
- ♦ Monsieur le Maire informe avoir déposé un dossier relatif à la réhabilitation de l'ancien presbytère dans le cadre de la 27<sup>ème</sup> édition du concours « Les Rubans du Patrimoine », organisé conjointement par la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France, la Fondation du Patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Epargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques ». La commune n'a malheureusement pas été retenue.
- ♦ Remerciements reçus de l'association ALIANSE pour la subvention allouée.

Monsieur le Maire adresse tous ses remerciements :

- à Monsieur Didier LATISTE, pour le beau travail de fabrication de la « Boite à Livres », et dont le fond est un vestige de l'ancienne cabine téléphonique ;
  - aux assesseurs volontaires, ayant assuré une permanence de bureau dans le cadre des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin ;
  - à son Conseil Municipal et aux membres bénévoles (amis, famille) venus porter main forte au dépierrage côté Nord devant la Mairie-APC, dans la joie et la bonne humeur.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire d'adresser aux habitants les règles relatives aux horaires de tontes, au nettoyage des trottoirs...
  - ♦ Il existerait des subventions pour reboiser et planter des haies dans les chemins ruraux.
  - ♦ Il est envisagé de déplacer les ruches communales chemin des Barres (parcelle B 375). Monsieur David DAVERTON étudiera la faisabilité.

- ♦ Il est décidé de déposer une gerbe au Monument aux Morts le 14 Juillet, en présence du Conseil Municipal.
- ♦ Il est évoqué la possibilité d'utiliser un réseau social type « whatsapp » pour créer un groupe des élus de la commune, dans le cadre d'échanges instantanés.
- ♦ Il est évoqué l'idée d'installer d'autres boîtes à livres dans d'autres endroits...

La séance est levée à 21h55.

**La secrétaire de séance,  
Angélique VAUQUELIN**

**Le Maire,  
Jean-Jacques BOUCHE**